

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-271

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

| 75-2022-04-13-00003 - Arrêté 2022-00334 ?? accordant des récompenses | |
|---|--------|
| pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 3 |
| 75-2022-04-13-00001 - Arrêté 2022-00335 ?? accordant des récompenses | |
| pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 5 |
| 75-2022-04-13-00002 - Arrêté 2022-00336 ?? accordant des récompenses | |
| pour acte de courage et de dévouement (1 page) | Page 7 |

Préfecture de Police

75-2022-04-13-00003

Arrêté 2022-00334 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

CABINET DU PREFET

Paris, le 13 avr 2022

ARRETE N° 2022-00334

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- M. Medhi DI COSTANZO, gardien de la paix, né le 6 août 1993;
- M. Antoine DUMAIN, gardien de la paix, né le 17 juin 1994;
- M. Elouann LAGADEC, gardien de la paix, né le 1er septembre 1997.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-04-13-00001

Arrêté 2022-00335 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

CABINET DU PREFET

Paris, le 13 avr 2022

ARRETE N° 2022-00335

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Kévin PEGUESSE**, né le 18 novembre 1989, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de la sécurité et proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-04-13-00002

Arrêté 2022-00336 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement

Paris, le 13 avr 2022

ARRETE Nº 2022-00336

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- M. Quentin GOURDIN, brigadier-chef de police, né le 24 février 1981;
- M. Lakhdar BENZABAT, brigadier de police, né le 16 avril 1983;
- M. Nicolas PITARD, brigadier de police, né le 31 août 1988.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT